

Séance ordinaire
Tenue le 6 février 2023
à 19 h 30 à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette Grégoire Girard Claude Paquet

EST ABSENT à cette séance : Jean Simard

Est également présente :

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023
- 3 Adoption du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risque incendie
- 4 Adoption du projet de règlement numéro 228-2023 régissant la démolition d'immeuble
- 5 Fixation de la date de la consultation publique sur le projet de règlement régissant la démolition d'immeuble au 20 février 19 :00
- 6 Création d'un comité de démolition
- 7 Nomination de madame Nancy Girard comme représentante auprès de revenu Canada
- 8 Demande d'aide financière
- 8.1 Fonds PSPS pour l'activité Symposium des sculpteurs
- 8.2 Fonds PSPS pour l'activité semaine de la Relâche
- 8.3 Programme de mise en valeur du territoire volet Accès à la villégiature
- 8.4 Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales
- 9 Demande d'aide financière PSPS - Sentiers du mont Toby et du mont Dufour - Appui au comité écotourisme
- 10 Appui à la municipalité de La présentation dans sa démarche visant à obtenir l'implication des autorités pour garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux à coût abordable.
- 11 Résolution d'appuis à la journée de la persévérance scolaire
- 12 Adoption de la liste des dépenses du 1 janvier 2023 au 31 janvier 2023 au montants de 234 070.28 \$
- 13 Autorisation de dépenses
- 13.1 Matériel informatique
- 13.2 Pompe de puisard
- 13.3 Cotisation à l'ordre des CPA
- 14 Affaires diverses
- 14.1 Nomination de Madame Jennifer Tremblay-Ouellet au poste de gérante du Camping Camp d'Accueil
- 14.2 Adjudication d'un contrat à la firme Planifika pour la création d'un tableau de bord dans le cadre du projet de gestion des actifs municipaux
- 14.3 Demande d'appui des Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- 14.4 Invitation au cocktail-bénéfice du club Kiwanis de ville de La Baie
- 14.5 Tirage au sort du bois de chauffage
- 15 Période de questions
- 16 Levée de l'assemblée

1 Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 17-02-2023

17-02-2023

Ouverture de la séance à:

19:30

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Samuel Choquette

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

Résolution # 18-02-2023

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

18-02-2023

Il est proposé par

Grégoire Girard

Appuyé par

Claude Paquet

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit accepté tel que présenté.

- 3 Adoption du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risque incendie**
Résolution #19-02-2023
- Dépôt du rapport annuel pour le ministère de la Sécurité publique (MSP) en lien avec le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie pour l'année 2022**
- Considérant** qu'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (LSI), article 35, nous devons compléter le rapport annuel de la réalisation du plan de mise en œuvre pour l'année 2022, et le transmettre à la MRC
- 19-02-2023**
- Il est proposé par** Claude Paquet
Appuyé par Grégoire Girard
D'accepter le rapport annuel pour le ministère de la Sécurité publique (MSP) en lien avec le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie tel que soumis;
- De transmettre** une copie de cette résolution en plus des rapports à Mme Monique Marier à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.
- 4 Adoption du projet de règlement numéro 228-2023 régissant la démolition d'immeuble**
Résolution #20-02-2023
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a les pouvoirs, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et des articles 141 et 142 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002) d'adopter et de modifier un règlement concernant la démolition d'immeubles ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un règlement de démolition vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un immeuble ayant une valeur patrimoniale et d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi 69, intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, est entrée en vigueur le 1er avril 2021 ;
- CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la municipalité doit assurer la protection des immeubles patrimoniaux, dont les immeubles construits avant 1940, les immeubles cités et les immeubles inscrits dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Fjord-du-Saguenay a fait réaliser un inventaire du patrimoine bâti en 2013 et qu'une mise à jour de celui-ci est en cours de réalisation par la firme de consultants en architecture et en patrimoine Patri-Arch ;
- CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la municipalité doit transmettre au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention de procéder ou non à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, et ce, tant et aussi longtemps que l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ne sera pas adopté ;**
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'applique à tous les immeubles patrimoniaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité de démolition a pour fonction d'analyser toute demande de démolition des immeubles assujettis au règlement, à la lumière des critères établis dans le règlement ;
- CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité de démolition de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) ;**
- 20-02-2023**
- Il est proposé par** Caroline Chayer
Appuyé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil
- QUE** le projet de règlement numéro 228-2023 régissant la démolition d'immeubles soit et adopté par le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau.
- 5 Fixation de la date de la consultation publique sur le projet de règlement régissant la démolition d'immeuble**
Résolution #21-02-2023
- CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 125 et 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau doit tenir une consultation publique portant sur un projet de règlement régissant la démolition d'immeubles.**
- 21-02-2023**
- Pour ces motifs,**
Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Samuel Choquette
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil
- QUE** la consultation publique soit tenue le 20 février 2023 à 19:00 à l'édifice municipal.

- 6 Création d'un comité de démolition**
Résolution # 22-02-2023
- 22-02-2023**
- CONSIDÉRANT QUE** conformément aux dispositions des articles 125 et 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau doit se doter d' un comité de démolition composé de trois élus et d'un substitut, et dont le mandat sera d'une durée d'un an.
- Pour ces motifs,**
Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Caroline Chayer
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- QUE** le comité soit composé de madame la conseillère Janic Gagnon, de monsieur le conseiller Samuel Choquette, de monsieur le conseiller Jean Simard, et que le membre substitut soit monsieur le conseiller Claude Paquet.
- 7 Nomination de madame Nancy Girard comme représentante auprès de revenu Canada**
Résolution # 23-02-2023
Relative à la désignation de la directrice générale et greffière-trésorière à l'administration des comptes et services gouvernementaux de l'ARC
- 23-02-2023**
- Considérant que** Mme Nancy Girard occupe les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau depuis le 3 janvier 2022;
- Considérant que** l'administration des comptes et services gouvernementaux relève de la compétence de la directrice générale et greffière-trésorière;
- Il est proposé par** Claude Paquet
Appuyé par Grégoire Girard
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du Conseil.
- Que** le Conseil municipal désigne, madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière comme représentante auprès des services gouvernementale fédérales de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau et comme responsable des services électroniques.
- Numéro de compte – ARC : 13050 6389 RT0001**
- 8 Demande d'aide financière**
- 8.1 Fonds PSPS pour l'activité Symposium des sculpteurs**
Résolution #24-02-2023
Demande d'aide financière à la MRC à même le PSPS pour l'activité «Symposium de sculpture sur bois 2023 ».
- 24-02-2023**
- Considérant** que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau et le Groupe d'Actions communautaires santé bénévole désirent organiser des activités pour le Symposium de sculpture sur bois 2023 en y ajoutant un volet international, et ce, en collaboration avec «Le Chain Saw Party» de Sainte-Rose du Nord ;
- Considérant** qu'année après année, on constate une excellente participation à ces activités;
- Considérant** que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire stimuler la participation des familles et susciter l'intérêt des touristes en ajoutant ce volet international;
- Considérant** que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;
- Pour ces motifs**
Il est proposé par Samuel Choquette
Appuyé par Claude Paquet
- Et il est résolu** à l'unanimité des membres présents du conseil
- De demander** à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même le PSPS, une aide financière de 9250 \$ visant à couvrir 72% des frais pour l'activité « Symposium de sculpture sur bois 2023 » qui aura lieu en du 14 au 16 juillet 2023;
- D'autoriser**, madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

8.2 Fonds PSPS pour l'activité semaine de la Relâche

Résolution # 25-02-2023

Demande d'aide financière à la MRC à même le PSPS pour l'activité « Semaine de relâche 2023 - Festival d'hiver Bas Saguenay ».

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau et le Groupe d'Actions communautaires santé bénévole désirent organiser des activités pour la semaine de relâche 2023;

Considérant qu'année après année, on constate une excellente participation à ces activités;

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire stimuler la participation des petits et des grands aux activités de sculpture sur neige, carnaval, sortie familiale, etc.;

Considérant que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;

Pour ces motifs

25-02-2023

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

De demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même le PSPS, une aide financière de 5369.66 \$ visant à couvrir 90% des frais pour l'activité « Semaine de relâche 2023 - Festival d'hiver Bas Saguenay » qui aura lieu en du 24 février au 4 mars 2023;

D'autoriser, madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

8.3 Programme de mise en valeur du territoire volet Accès à la villégiature

Résolution # 26-02-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire améliorer l'état des chemins menant à la villégiature dans le but d'en faciliter l'accès;

CONSIDÉRANT QU'une portion du chemin du Camp d'accueil présente une problématique de drainage en raison d'un affleurement rocheux qui limite le creusement du fossé de drainage ;

CONSIDÉRANT que le coût du projet est estimé à 5 594 \$;

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par la MRC du Fjord relative au Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire qui permet aux municipalités de demander une aide financière pour améliorer les chemins donnant accès à la villégiature;

Pour ces motifs

26-02-2023

Il est proposé par

Grégoire Girard

Appuyé par

Claude Paquet

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

DE déposer une demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay, à même le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire, dans le volet accès à la villégiature, au montant de 5 034 \$;

D'AUTORISER madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

8.4 Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales

Résolution # 27-02-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire améliorer l'état des chemins situés sur le territoire public intramunicipal dans le but de maintenir l'accès aux villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE certains chemins du secteur autour du Lac Ha! Ha! ont besoin de réfection afin de maintenir l'accessibilité du secteur aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le coût du projet est estimé à 27 800 \$;

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par la MRC du Fjord relative au Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales ;

Pour ces motifs

27-02-2023

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Claude Paquet

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

DE déposer une demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay, à même le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales, au montant de 25 000\$;

D'AUTORISER madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

9 **Demande d'aide financière PSPS - Sentiers du mont Toby et du mont Dufour - Appui au comité écotourisme**

Résolution # 28-02-2023

Considérant que le mont Dufour est un sentier avec un achalandage important en saison estivale;

Considérant que les infrastructures du sentier sont vieillissantes et requièrent des travaux dépassant les capacités des bénévoles;

Considérant que l'organisme les Verts Boisés du Fjord serait en mesure d'exécuter une étude sur la sécurité des infrastructures pour les usagers;

Considérant que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;

Pour ces motifs

28-02-2023

Il est proposé par

Janic Gagnon

Appuyé par

Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'autoriser le comité écotourisme Ferland-et-Boilleau à faire une demande d'aide financière d'un montant de 1360\$ à même le PSPS visant à couvrir 90% des frais pour l'étude.

10 **Appui à la municipalité de La présentation dans sa démarche visant à obtenir l'implication des autorités pour garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux à coût abordable.**

Résolution # 29-02-2023

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

29-02-2023

Pour ces motifs

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Janic Gagnon

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

11 **Résolution d'appuis à la journée de la persévérance scolaire**

Résolution # 30-02-2023

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,0 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (**12,7 %** pour les garçons et **7,5 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active
- Vis sept ans de moins qu'un diplômé ;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

- Cours 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Cours 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **13 au 17 février 2023**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 16^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème « **Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

30-02-2023

Pour ces motifs

Il est proposé par Caroline Chayer
Appuyé par Grégoire Girard
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De déclarer les 13, 14, 15, et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette seconde année hors de l'ordinaire;

12 Adoption de la liste des dépenses du 1 janvier 2023 au 31 janvier 2023 au montants de 234 070.28 \$
Résolution # 31-02-2023

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

31-02-2023

Pour ces motifs

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Janic Gagnon
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

QUE le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal

Pour un montant total de 234 070.28\$

13 Autorisation de dépenses

13.1 Matériel informatique

Résolution # 32-02-2023

Autorisant la dépense relative à l'achat d'équipements informatiques

Considérant que les employés administratifs ont besoin d'équipements informatiques dans le cadre de leur fonction;

Considérant qu'il est possible d'acheter l'équipement nécessaire pour la somme de 375.03\$;

Pour ces motifs

32-02-2023

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat d'équipements informatiques pour un montant total de 375.03\$

13.2 Pompe de puisard

Résolution # 33-02-2023

Autorisant la dépense relative à l'achat d'une pompe de puisard

Considérant qu'une pompe de puisard du sous-sol au bureau municipal doit être changée et que cet équipement est nécessaire pour le bon fonctionnement du renvoi d'eau;

Considérant qu'il est possible d'acheter l'équipement pour la somme de 143.71\$;

Pour ces motifs

33-02-2023

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Janic Gagnon

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise une somme de 143.71 \$ pour l'achat d'une pompe de puisard.

13.3 Cotisation à l'ordre des CPA

Résolution # 34-02-2023

Autorisant la dépense relative à la cotisation annuelle à l'ordre des CPA

Considérant que le contrat de travail prévoit le remboursement de certaines dépenses telles que la cotisation à l'ordre des CPA du Québec;

Considérant que ladite cotisation annuelle s'élève à 1203.90\$ pour l'année 2023

Pour ces motifs

34-02-2023

Il est proposé par

Grégoire Girard

Appuyé par

Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise une somme de 1203.90\$ pour la cotisation annuelle à l'ordre des CPA;

Que madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au paiement de la cotisation annuelle à l'ordre des CPA du Québec au montant de 1203.90 \$

14 Affaires diverses

14.1 Nomination de Madame Jennifer Tremblay-Ouellet au poste de gérante du Camping Camp d'Accueil

Résolution # 35-02-2023

Relative à la nomination de la gérante du Camping Camp d'Accueil

Considérant que le poste de gérant de camping est vacant actuellement et qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du Camping Camp d'accueil ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée en janvier 2023 afin de recruter un gérant de camping;

Considérant que la directrice et le maire ont évalué les candidatures reçues;

Considérant que la candidature de Madame Jennifer Tremblay-Ouellet a été retenue;

Pour ces motifs,

35-02-2023

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Claude Paquet

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de Madame Jennifer Tremblay-Ouellet à titre de gérante de camping à compter du 13 février 2023;

Que le Conseil souhaite la bienvenue à Madame Tremblay-Ouellet dans l'équipe de la Municipalité.

14.2 Adjudication d'un contrat à la firme Planifika pour la création d'un tableau de bord dans le cadre du projet de gestion des actifs municipaux

Résolution # 36-02-2023

Octroi de contrat pour la création d'un tableau de bord dans le cadre du projet de gestion des actifs municipaux

Considérant l'offre de service de la firme Planifika pour la création d'un tableau de bord dans le cadre du projet de gestion des actifs municipaux ;

Considérant la recommandation de l'ensemble des directeurs généraux des municipalités participant au projet de gestion des actifs municipaux;

36-02-2023

Pour ces motifs,

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Janic Gagnon

Que le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Planifika, telle que présentée, au montant de 6450\$.

D'AUTORISER madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents.

14.3 Demande d'appui des Producteurs et productrices acéricoles du Québec

Résolution # 37-02-2023

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

37-02-2023

Pour ces motifs,

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

14.4 Invitation au cocktail-bénéfice du club Kiwanis de ville de La Baie

Résolution # 38-02-2023

CONSIDÉRANT que le club Kiwanis de La Baie tiendra son cocktail bénéfice annuel le 16 mars 2023 sous la présidence d'honneur de monsieur Éric Dufour associé chez Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent de soutenir la mission de cet organisme;

38-02-2023

Pour ces motifs,

Il est proposé par

Janic Gagnon

Appuyé par

Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De procéder à l'achat de 2 billets au coût de 100\$ chacun , permettant de participer à l'activité cocktail bénéfice du club Kiwanis.

14.5 Tirage au sort du bois de chauffage

La municipalité dispose d'une quantité de 18 mètres de bouleau provenant de la nouvelle piste cyclable. À la suite d'une annonce a été publiée dans le journal local Mon Patelin, trois personnes ont manifesté leur intérêt à acquérir ce lot de bois de chauffage. À la suite du tirage au sort fait devant public, monsieur Laurent Paquet se voit attribuer le lot de bois de chauffage pour la somme de 540\$.

15 Période de questions

16 Levée de l'assemblée

Résolution # 39-02-2023

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

39-02-2023

Il est proposé par

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée à **20:40**

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, greffière-trésorière et directrice générale